



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Délibération n°2023-59 –Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à adhérer à l'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) d'Ile-de-France

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 17 décembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Eric MORISSET donne pouvoir à M. PAIN, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Mme PERDRIJAT, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE,		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS, Marie GALANO		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération du 20 décembre 2023 du Conseil municipal d'Igny autorisant Monsieur le Maire, ou à son représentant, à adhérer à l'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) d'Ile-de-France,

Considérant la volonté de la Municipalité de lancer son plan de gestion durable pour le Bois des Caves,

Considérant l'intérêt des actions et du rôle tenu par l'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) au niveau régional tant pour la bonne défense des intérêts des communes concernées par le fait forestier que pour la promotion de stratégies forestières des territoires ruraux, urbains et périurbains,

Considérant la proximité géographique du Bois de caves (Vauhallan) et du Bois de Normandie (Igny) et la nécessité d'adopter une gestion commune pour ces deux bois,

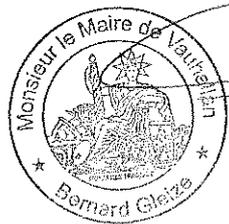
Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable le 19 décembre 2023,

Sur présentation du rapport par Mme Dumas, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à adhérer à l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France.

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20231221-2023-59-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Article 2 : précise que le montant de l'adhésion pour les communes de 1000 à 3 500 habitants s'élève à 150 € et autorise cette dépense.

 Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallaan